63e ANNEE. — N° 1 MERCREDI 2 JANVIER 1923

10 c. **Journal du Lot** 10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les positions respectives des Alliés à la Conférence de Paris. — Une étrange prétention américaine. — La question des prestations en nature.

A l'heure où paraîtront ces lignes, les négociations auront repris à Paris entre les gouvernements alliés.

C'est, pensons-nous, sous un jour assez favorable que s'ouvrira ce second acte du débat.

Dans quelle mesure les manières de voir se sont-elles rapprochées ?

Du côté de l'Angleterre, rien malheureusement, ne permet de supposer que les positions aient beaucoup varié depuis trois semaines. Non point que le cabinet Bonar Law n'ait pas un réel désir d'entente. Mais ce désir paraît rencontrer une résistance acharnée dans certains milieux influents.

Par ailleurs, l'absence de M. Stanley Baldwin, chancelier de l'Echiquier, qui s'est embarqué pour les Etats Unis afin d'y négocier la consolidation de la dette britannique envers l'Amérique, donne à craindre que la question des dettes ne puisse être traitée à Paris d'une manière définitive. Or on se rappelle que le seul progrès réel marqué par les récents entretiens de Londres concernait les dettes.

En ce qui concerne nos autres alliés, l'opinion enregistre naturellement avec une vive satisfaction le fait que le délégué italien et le délégué belge se sont joints au délégué français à la Commission des Réparations pour constater « un manquement de l'Allemagne » touchant les livraisons de bois.

C'est un succès juridique et politique à l'actif aussi bien de M. Poincaré que de M. Barthou.

Quant au programme français, nous avons montré ce qu'il semblait devenu : beaucoup plus souple, plus concret ; c'est un effort sincère tout à la fois pour apaiser les inquiétudes britanniques et convaincre l'Allemagne qu'il importe désormais de ne plus essayer de nous berner.

Au demeurant, il est apparu que notre gouvernement s'achemine vers des initiatives qui, peut-être, ne le mettront pas dans la positions d'isolement, mais qui, sans aucun doute, le chargeront de la plus lourde part des responsabilités.

Commentant les nouvelles dispositions de M. Poincaré, notre confrère de la *Journée Industrielle* remarque justement :

« Il s'agit d'une expérience dont la portée politique et morale sera bien supérieure à la portée réelle. Si l'opération, quelle qu'elle doive être, atteste une précision parfaite, un ferme calcul et une exécution impeccable, l'effet moral, aussi bien sur nos alliés que sur nos adversaires, sera probablement tel qu'il nous dispensera d'aller plus loin. Si, au contraire, la chose traduisait de l'à peu près dans les prévisions et du flottement dans l'exécution, le principe même de l'action serait compromis aux yeux de tout le monde.

« L'action doit nous redonner de l'ascendant en même temps que des gages. »

Nous serions surpris que l'expérience ne vînt pas couronner de succès le programme de M. Poincaré.

⁂

C'est d'autant plus urgent, que la propagande allemande s'intensifie en Amérique d'une façon absolument inquiétante pour nous.

M. Hughes, secrétaire d'Etat américain, vient de prononcer un discours, à New-Haven, qui est un défi à la plus élémentaire équité, puisque ses paroles se résument à ceci, d'après le *Temps* :

« La France et ses Alliés doivent « subir une réduction de leur créance « sur l'Allemagne, dans la mesure « fixée par un comité international de « banquiers,... *mais* le gouvernement « des Etats-Unis ne saurait subir, lui, « aucune réduction de sa créance sur « les nations alliées. »

A pareille prétention dictée, évidemment, par des préoccupations électorales, la France répondra que les Alliés seront dans l'impossibilité absolue d'acquitter leurs dettes tant qu'elles n'auront pas recouvré leurs créances sur l'Allemagne.

M. Poincaré est certain d'avoir tout le pays avec lui en défendant cette thèse, la seule équitable, à la Conférence qui reprend à Paris.

⁂

Deux faits, — le « manquement volontaire » de l'Allemagne en ce qui concerne les livraisons de bois et le refus du Reich de céder de l'azote aux gouvernements alliés — viennent de soulever à nouveau le problème des prestations en nature.

M. Reibel, ministre des Régions Libérées, révélait l'autre jour à la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre, le chiffre relativement infime des livraisons globales allemandes au titre des prestations.

Qui doit porter la responsabilité de ces insuffisances ?

Ce n'est point M. Reibel, qui n'a jamais dissimulé son désir d'obtenir de l'Allemagne le maximum de livraisons en nature.

D'aucuns ont prétendu que l'industrie française faisait l'impossible pour empêcher la venue de produits d'Outre-Rhin.

Après les deux faits que nous venons de rappeler, il n'y a plus de doute possible : ce sont les Allemands qui ne veulent pas de prestations et qui, secondés par leurs dirigeants, s'efforcent d'entraver ce mode de paiement.

Aussi bien, le gouvernement allemand — celui d'aujourd'hui tout comme celui d'hier — ne s'est jamais fait faute de déclarer l'incapacité du Reich à effectuer tout règlement tant en nature qu'en espèces.

Pourtant, c'est un fait avéré que les fournisseurs allemands, par l'entremise des pays qui jouissent du tarif douanier français minimum, s'efforcent de nous vendre, *mais aux particuliers*, tout ce qu'ils peuvent et au plus bas prix.

Cette apparente contradiction s'explique par deux raisons :

d'une part, les Allemands ne désirent nullement être payés en marks, pour des motifs faciles à comprendre : ils préfèrent des devises étrangères ;

d'autre part, l'industrie et l'agriculture allemandes ne veulent pas se laisser affaiblir en livrant des matières premières ; les fournisseurs germaniques sont tout prêts, au contraire, à vendre des produits manufacturés.

Dans ces conditions, le vrai problème n'est donc pas de savoir s'il faut développer ou non les prestations en nature, mais de savoir si nous nous soumettrons aux conditions des Allemands, ou si nous leur imposerons les nôtres...

Les paradoxes de l'Administration

Le citoyen-contribuable vit dans la pensée que les fonctionnaires sont faits pour le publie qui paie...

C'est là une erreur, cent fois démentie ! Mais l'Administration, pour prévenir toute méprise, tient à nous rappeler de temps à autre toute la vanité de nos illusions.

Cette fois, ce sont près d'une vingtaine de coiffeurs de Paris qui viennent de faire l'expérience du *bon sens administratif*.

Chacun sait qu'il existe une loi qui limite à 8 heures la durée du travail quotidien.

Nos bons patrons-coiffeurs parisiens, respectueux de la légalité, se sont inclinés, ont appliqué comme tout le monde les prescriptions administratives.

Soucieux pourtant de leurs affaires et des nécessités de leur clientèle, quelques-uns d'entre eux se sont efforcés d'adapter la fameuse loi, en établissant pour leur personnel un roulement, de façon à pouvoir continuer à travailler pendant les heures du déjeuner.

Quoi de plus logique, direz-vous ? Les coiffeurs n'ont-ils pas précisément le plus de besogne aux heures où les autres branches de la vie économique chôment ?

Evidemment !...

Mais l'Administration ne pense pas ainsi : les Inspecteurs du Travail ont donc poursuivi dix-neuf patrons-coiffeurs parisiens et la 11e Chambre correctionnelle les a gratifiés de 10 francs d'amende, et ce encore qu'ils observassent, notez-le, la loi de 8 heures.

Pour justifier leurs poursuites, les Inspecteurs du Travail firent observer qu'il leur était impossible de surveiller l'application de la loi si certaines boutiques restaient ouvertes aux heures *où elles devraient être fermées* !

Nous ne sachions pas que la loi de 8 heures règlementât pareillement les heures d'ouverture et de fermeture des ateliers !

Mais, peu importe ! Ne suffit-il pas que certains Inspecteurs en décident ainsi ?

Quant à la morale de cette histoire, elle est bien simple : elle prouve que c'est le Travail qui doit se plier aux besoins et exigences de l'Inspection.

Nous allons être obligés, grâce à la sacro-sainte Administration, de modifier toute nos façons de penser : nous ne devrons plus déclarer que l'Inspection est faite pour contrôler le Travail, mais bien que le Travail existe afin d'être contrôlé par l'Inspecteur !

En l'espèce, s'il y a des coiffeurs... et qui coiffent, c'est uniquement pour occuper ces Messieurs de l'Inspection et *aux seules heures*, où il plaît à ceux-ci !

Le public est fait pour les fonctionnaires et non réciproquement !

Oh ! paradoxes administratifs !

Il faudrait toute la verve d'un nouveau « Figaro » pour tuer par le ridicule tant d'incohérences accumulées !

...Heureusement, tous les Inspecteurs du Travail ne ressemblent pas nous en sommes sûrs, à leurs collègues parisiens !

M. D.

INFORMATIONS

Comment M. Clemenceau croit faire payer l'Allemagne

Dans un article publié par le « Sunday Times », M. Clemenceau montre que la faillite de l'Allemagne résulte bien moins de son incapacité de paiement que de sa détermination de ne pas payer. M. Clemenceau, remarquant qu'une large part de la fortune allemande consiste en valeurs étrangères, suggère que le Reich devrait réquisitionner ces dernières pour payer au moins une partie de sa dette. L'ex-premier ministre ajoute que des sanctions, même légères mais prises dès le début et appliquées énergiquement, auraient donné à l'Allemagne une compréhension plus saine de ses devoirs. Il termine en faisant remarquer que « nous allons devenir les victimes d'un impérialisme économique, si les grands problèmes internationaux en suspens ne sont pas résolus. »

Les réparations

Suivant une dépêche de New-York, les cercles diplomatiques de Washington, viennent d'apprendre que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et plusieurs autres nations ont informé officiellement le gouvernement américain qu'elles sont disposées à accepter la proposition américaine de convoquer une Conférence de financiers pour réviser la question des réparations. Seule, la France s'est abstenue jusqu'à présent de faire connaître son attitude. Les négociations à ce sujet ont commencé il y a deux mois. Les Etats-Unis espèrent convaincre les pays qui se sont abstenus de répondre à cette invitation par une campagne active de propagande.

La restauration de nos régions dévastées

On sait que l'ennemi a fait sauter presque tous les ponts du Nord. Il y avait à reconstruire lors de l'armistice 1.523 ouvrages de moins de 3 mètres d'ouverture et 470 ouvrages de plus de 3 mètres. Actuellement, sont définitivement reconstruits 1,308 ouvrages de la première catégorie et 240 de la seconde. 80 sont en cours de reconstruction. La reconstruction de ces ouvrages est réalisée aux frais de l'Etat. Actuellement, il reste à reconstruire 215 ouvrages de moins de 3 mètres d'ouverture et 230 ouvrages de plus de 3 mètres.

Les Anglais fortifient les abords de Constantinople

Dans un communiqué officiel d'Angora, le gouvernement kémaliste déclare que les Anglais, contrairement aux termes de la convention de Moudania, fortifient les abords de Constantinople.

Le prêt espagnol à la France

Le journal *El Sol* croit savoir que le gouvernement espagnol a consenti au consortium bancaire français une réduction de 5 1/2 0/0 du taux de l'intérêt pour les dernières échéances bimensuelles du prêt accordé à la France.

L'assassinat du Président de la République de Pologne

Niewadomski, le meurtrier du Président de la République de Pologne, a comparu samedi devant le Conseil de guerre de Varsovie.

Il a été condamné à mort.

La mer noire est infestée de pirates

Pendant les dix derniers jours, plusieurs bateaux automobiles se sont livrés à des actes de piraterie dans la mer Noire, au large de la côte de Bourgas. A la faveur de la nuit, ils ont abordé et pillé plusieurs vaisseaux. Deux torpilleurs ont été envoyés à leur recherche. Ils en ont capturé un.

Angora remplace Constantinople comme capitale

Les commissaires du peuple du gouvernement kémaliste ont décidé qu'Angora serait désormais capitale de la Turquie.

Un rubis qui vaut une fortune

Un bateau venant des Indes et devant arriver prochainement en Angleterre, emporte à son bord un rubis qui, paraît-il, est le plus merveilleux spécimen qui ait été vu jusqu'ici. Ce rubis pèse 22 carats, est de forme ovale et est estimé à 12.000 livres sterling.

Chambre des Députés

Séance du 30 décembre 1922

La Chambre vote le projet de loi retour du Sénat tendant à accorder un sursis de 6 mois aux locataires menacés d'expulsion. Elle discute et vote le projet de loi autorisant le Gouvernement à garantir un emprunt émis par le gouvernement autrichien conformément aux conditions stipulées par les accords de la Société des Nations.

Séance du 31 décembre 1922

La Chambre adopte le projet des douzièmes provisoires, retour du Sénat.

Sénat

Séance du 30 décembre 1922

Le Sénat discute le projet de douzièmes provisoires. Les articles 1 à 18 sont votés. M. de Monzie demande la disjonction de l'article 19 qui interdit l'exportation des capitaux. M. de Lasteyrie, ministre des Finances, combat l'amendement.

M. Doumergue déclare que ce n'est pas le moment où la France court après l'illusoire paiement de l'Allemagne et a besoin de toutes ses économies qu'il faut favoriser l'évasion des capitaux.

Par 240 voix contre 27 la proposition de M. de Monzie est repoussée.

Le projet de douzièmes provisoires est voté.

Séance du 31 décembre 1922

Dans la séance de dimanche, le Sénat a voté le projet de loi voté par la Chambre autorisant le Gouvernement à garantir un emprunt émis par le gouvernement autrichien, conformément aux conditions stipulées par les protocoles des accords préparés par la Société des Nations et signés à Genève.

Le Sénat vote le projet relatif au renflouement de la Banque Industrielle de Chine.

CHRONIQUE LOCALE

CHEZ LA VOYANTE

Il est d'usage, à la fin de l'année, de demander aux voyantes en vogue leurs prévisions pour l'année à venir ! Elles se prêtent, disent nos grands confrères, à l'interview, dans laquelle elles étalent avec une grâce parfaite, une connaissance des hommes et des choses très appréciée.

Pourquoi en province, n'aurions-nous pas pareille aubaine ? Sans doute, nos voyantes de St-Georges, de Labarre, ou d'ailleurs n'ont pas la science divinatoire des pythonisses parisiennes. Elles ne publient pas d'almanachs, mais leurs visions ne peuvent-elles pas aller au-delà des cartes qui disent si le grand brun ou beau blond aime la femme blonde ou brune, clients habituels de la voyante ?

Nous nous sommes rendu chez celle qui passe [illegible] pour la meilleure voyante e[illegible]. La réception fut simple : « Vous désirez ? » — « Causer un peu de l'avenir ! » — « Très bien : entrez. Par ici. »

Le logis n'est pas somptueux : « Vous voulez le grand jeu », interroge la pythonisse. Je vous assure que vous serez satisfait. C'est cent sous ! »

Cent sous ! ce n'est pas le Pérou : après tout, nous sommes-nous dit, nous en demanderons le remboursement au caissier du journal. — « Ça va, madame : allez-y pour le grand jeu ! » —

« Que désirez-vous savoir ? Profitez-en, je suis en veine ; mes visions sont nettes ; tenez, je viens de recevoir la visite d'un gendarme qui m'a remercié ; car, je le lui avais annoncé, il y a 3 mois, il est nommé chef de brigade au choix. Encore hier, une dame très bien m'a dit que ce que je lui avais prédit était arrivé : son mari est parti, et son ami est arrivé en lui apportant ce dont elle avait envie : une armoire à glace ! »

— « Eh bien non madame, je suis venu pour savoir ce qui se passera à Cahors, en 1923. Vous savez, que vos collègues de Paris prévoient ce qui se passera dans le monde. Moi, plus modeste, je voudrais connaître vos prévisions pour Cahors et les Cadurciens ! »

— « Ah ! monsieur, vous me gênez : je ne fais pas de politique ; ma science divinatrice est un don que j'ai depuis ma naissance. Mais je ne me suis occupé que de faire plaisir aux clients, aux amoureux qui viennent me voir. »

— « Cependant, insinuai-je ? Essayez ! Voilà 3 francs de plus ! »

Eh bien, elle essaya.

Elle ferma les yeux, allongea la main gauche, et caressa le dos d'un chat efflanqué qui ne paraissait pas habitué à manger ses 5 sous de mou chaque jour. Elle fit une grimace : elle ouvrit la bouche et bâilla longuement !

— « Je vois, monsieur, je vois. Je vous connais, vous êtes journaliste et vous vous appelez un Tel ? Ah ! Attendez !

« Eh bien, Cahors restera en 1923 à la même place qu'en 1922. On fera quelques constructions d'immeubles ; mais les loyers resteront à un prix élevé. Il y aura une crue du Lot, et les fontaines ne couleront pas. Un peu de sécheresse, pendant l'été : les fontaines ne couleront également pas. Et puis, la lumière au gaz ou à l'électricité sera certainement meilleure.

Dans les rues, il y aura de la boue quand il pleuvra, de la poussière pendant l'été.

« Attendez !..... On fera des réparations dans les grands bâtiments administratifs. Je vois — oh ! la vision n'est pas très nette — je vois de grands viaducs qui relieront les pechs de St-Cyr, Pech Angély ; un escalier monumental qui permettra de monter sur ces pechs.

Et puis je vois des hommes qui s'agitent : il y en a au moins une demi-douzaine : qu'est-ce qu'ils font ?

Oh ! c'est superbe : on dresse une statue sur la tour du Pape et une autre sur la tour des Pendus. Mais qu'est-ce que c'est ? Le faubourg Labarre est inondé : de l'eau, partout !

Une foule énorme danse, saute, c'est de la joie, du délire..... »

A ce moment, la voyante s'arrête de parler : ses bras, comme en un geste de lassitude, s'abattent sur la table ; ses yeux s'ouvrent. La voyante semble sortir d'un rêve pénible !

— « Madame, prévoyez-vous des catastrophes dont les Cadurciens seraient victimes ? »

— « Oh ! ne m'interrogez plus : je suis brisée. Mais je peux vous dire que les impôts ne seront pas diminués, et qu'au contraire, pour assouvir les appétits de quelques-uns, des dépenses seront faites que les Cadurciens seront bien obligés de solder ! Mais, croyez-le bien, tout cela ne m'intéresse pas, je préfère avoir pour clients des petites dames qui viennent me consulter au sujet de leurs amourettes, ou bien des petits messieurs qui sont curieux de savoir si l'avenir leur réserve fortune, honneur et gloire, que des clients comme vous. »

— « Alors, madame, vous ne pouvez pas me dire.... »

— « Pardon, vous êtes trop curieux. Sachez vous contenter de ce que je vous ai dit. Mais je vous avertis, ne comptez sur aucun changement dans la situation actuelle de la cité..... jusqu'en ..... Mais, à l'année prochaine ! »

Monsieur, vous reconnaîtrez bien que cette séance vaut 40 sous de plus. »

— « Voilà 40 sous de plus. Et mon horoscope ? » — « Il est tout tiré. Vous ne changerez jamais. Je vous connais trop. Vous êtes un farceur !... »

Coût ; 10 francs ! Et nous partîmes de chez la voyante, certain que tout ce qu'elle nous avait prédit n'était que de la pure fantaisie !

LOUIS BONNET.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Dalesmes, adjudant au 7e d'infanterie. Félicitations.

Au 7e

M. Espitalié, lieutenant de territoriale au 7e d'infanterie est promu capitaine et maintenu au 7e.

Magistrature

Nous avons le plaisir de relever au tableau d'avancement de la magistrature pour l'année 1923 : MM. Grimal, président, Mage, juge d'instruction à Cahors, Balmary, procureur de la République à Figeac et Sauvêtre, juge suppléant à Figeac.

Nos félicitations.

Mérite agricole

Sont nommés chevaliers du Mérite agricole :

MM. Lescure, propriétaire à St-Laurent-les-Tours, Tulet, propriétaire à Cahors.

Nos félicitations.

Lettre d'un Général

Au retour de mon voyage dans la Hesse et le Hanovre, j'en avais adressé un compte rendu à M. Poincaré, mon ancien condisciple et à un Général, Commandant-chef, pendant la guerre, grand officier de la Légion d'honneur. Il y répond par une lettre qui corrobore entièrement les opinions que j'analysais dans mon dernier article sur le danger allemand. Opinions émises à Paris, devant les Généraux et Civils, membres du Comité de l'Aéronautique français.

« Vos observations en Allemagne, mon cher ami, sont malheureusement trop vraies. Ces ressentiments datent *de* 1807-1812-1814-1815-1914 *à*... toujours. Je ne vois même pas pourquoi ces gens nous aimeraient plus que les Espagnols, les Anglais ou même les Italiens qui en font autant sans avoir toutes les mêmes raisons. Nous ne savons guère haïr et nous ne comprenons pas la haine. Nous avons de la colère, de l'indignation, du mépris et puis, comme tout le reste, chez nous, cela n'a pas de suite ou de durée. L'Allemand a la suite et la durée, aussi la méthode et le classement. Chacun ses goûts et ses qualités ou ses défauts. La guerre prochaine ne ressemblera en rien à la précédente, de même que celle ci a été toute différente de celles qu'elle suivait. Les armes, les armées, les frontières y seront de nulle importance et le Rhin aussi. Mais on fera la guerre aux points sensibles, villes, lieux de production, enfants, femmes, vieillards — ventre, cœur et moral, en un mot. Pourquoi cogner dans le bouclier qui les protège ? ce serait absurde. Donc déchaînement allemand d'avions et de dirigeables et de gaz sur le pays même. Et de notre part ? — Ici j'ouvre une parenthèse pour rappeler que le Conférencier parisien déclarait que, en ce moment, nos usines sont inférieures en productions diverses et que, à l'heure critique, elles pourraient l'être encore. — Or, qu'ajoute le Général ? « Et de notre part ? ni avions, ni gaz — voyez nos usines, voyez les leurs ! — Voyez leur prévision et notre imprévision, — on se borne à remâcher la victoire — arrêtée par la haute compétence avant la décision et qui ne nous a donné qu'une paix sans décision. Seule, la victoire décisive donne la paix décisive. Nous n'avons pas été jusqu'au bout. Je vois l'avenir très sombre par la faute de nos histrions. Puisse Poincaré remonter la machine. Mais ce n'est pas l'œuvre d'un seul homme ; il y faut l'esprit public ! »

Ce Général connaît l'esprit méthodique et opiniâtre de l'adversaire patriote et qui veut se relever : c'est un homme d'une grande érudition qui voit clair et sait que le patriotisme consiste à connaître l'adversaire en montrant ses qualités ; dénigrer la valeur de l'Allemand, c'est diminuer la nôtre.

En Saxe, il y a 4 mois, un ancien Feldwebel me disait : » Je suis fier de

vous avoir combattus ! il n'y a eu durant la guerre, que deux soldats : le Français et l'Allemand. A Verdun vos poilus m'ont rempli d'admiration. » Je conclus : les Allemands savent qui nous sommes, ils se préparent ; de notre côté faisons la guerre à la guerre par le travail, la concorde et la prévoyance.

Ant. CHERY.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche à 3 heures.

M. Tassart, 1er adjoint, donne lecture d'un télégramme de M. de Monzie, maire, qui, retenu à Paris, par la séance du Sénat, n'a pu arriver à Cahors dimanche matin, Dans ce télégramme, M. de Monzie demande de surseoir, si possible, à la séance du Conseil municipal et de la remettre à 9 heures du soir.

MM. Cambon, Gélis, estiment que la séance à laquelle ils ont été convoqués, doit avoir lieu à l'heure fixée, et ne saurait être renvoyée.

La séance est ouverte.

Le renouvellement du mandat des directeurs de la Caisse d'Epargne est voté.

On renvoie à la Commission des finances une demande d'acquisition de terrain communal dans la section de Lacapelle.

Des demandes de soutiens de famille et de sursis d'incorporation reçoivent un avis favorable.

Le renouvellement du bail de l'immeuble occupé par le Cercle Gambetta est adopté moyennant le prix de 900 francs au lieu de 600.

Un secours de 150 francs est voté en faveur de Mme Bonhoure, veuve d'un ancien cantonnier de la ville, et de M. Malique, ancien cantonnier.

La pension de retraite de M. Caminade, agent-voyer de la ville est fixé à 3.000 fr. et celle de M. Cubaynes, gardien du cimetière à 1.900 fr.

Le budget primitif de 1923 du lycée de jeunes filles s'élève à 85.160 fr. en dépenses et en recettes ; l'hospice, à 594.865 fr. 50 ; du Bureau de bienfaisance à 30.949 fr. 25.

M *Cambon* signale, qu'au lycée de jeunes filles, il y a une infirmerie insuffisante, elle ne comprend que 3 lits.

Bonne note est prise de cette observation,

M. *Holzer* signale le mauvais état du bâtiment du vieux lycée.

Bonne note est prise de cette observation.

M. *Pedelmas* donne communication du budget de 1923 : Recettes 1.076.243 francs. Dépenses : 1.075. 945 fr. 68. Adopté.

Une conversation s'engage au sujet du budget qui paraît un peu... élevé. Mais dans ce million et plus de dépenses, la question de l'eau et de la réfection de la canalisation est comprise. Cette question sera, a-t-on dit, prochainement solutionnée.

Le produit des concessions d'eau se sont élevées, cette année à 50.000 fr. ; les produits des octrois à 250.000 fr., il y a augmentation sur le produit de l'année dernière.

Au sujet des octrois, il est dit que par économie, on supprimera le service de nuit. Un projet est en préparation.

M. Malique préconise que le prélèvement des droits de place soit fait par les employés d'octroi.

M. *Gayet* demande que l'enlèvement des boues soit fait régulièrement, dans les rues de la ville.

M. *Gayet* demande que des travaux soient exécutés pour relever le mur écroulé qui se trouve route des Evêques. Le nécessaire sera fait.

M. *Gélis* demande qu'on mette ou qu'on fasse mettre en état les trottoirs du Boulevard.

M. Bach émet le vœu que les Compagnies d'assurances versent une subvention aux communes pour l'entretien du matériel d'incendie.

Adopté.

M. *Bach* signale l'état déplorable du chemin qui part du Pont Valentré aux Allées des Soupirs.

M. *Huard* demande que les artères qui aboutissent à la gare, soient éclairées toute la nuit.

On fera le nécessaire.

M. *Gibert* dit que l'éclairage de la ville ne devrait pas soulever de critiques. Cet éclairage devrait être assuré dans les meilleures conditions.

Le traitement du professeur de dessin municipal est élevé de 600 à 1.000 francs ; celui du vétérinaire municipal de 1.600 à 2.000 fr.

M. *Marmiesse* demande que la subvention en faveur de la Caisse des Ecoles soit augmentée.

M. *Huard* répond que la Caisse des Ecoles n'a pas besoin de subvention. Après avoir tout payé des fournitures faites aux enfants des écoles publiques, il reste en caisse 5.500 fr.. Les crédits sont suffisants pour faire face aux dépenses nécessitées.

M. Nicolaï, Cambon, Breil, Manhiabal sont désignés pour faire partie de la Commission du théâtre.

M. *Tassart* prie le Conseil de voter des remerciements à M. Breil, quincaillier, qui a fait don d'une magnifique paire de chenêts pour être installés dans la cheminée du cabinet du Maire de Cahors. Les remerciements sont votés.

Les fumiers de la ville seront mis à l'adjudication dans un délai prochain.

M. *Bach* propose de céder à 1 fr. 50 le mètre carré une bande de terrain communal près de la gare de Cabessut à M. Henras, propriétaire. Adopté.

M. Cambon soumet un vœu tendant à ce que les élections législatives prochaines soient faites au scrutin de liste départemental majoritaire.

Une discussion s'engage, M. Bach veut la proportionnelle, mais il votera le vœu de M. Cambon. M. Holzer est partisan de la R. P. intégrale, il ne votera pas le vœu : M. Bach reprenant la parole, déclare qu'il ne votera pas le vœu.

Longue discussion que M. Tassart qualifie de platonique, puisqu'aussi bien ce n'est pas le Conseil municipal qui peut modifier le mode de votation au point de vue législatif.

M. *Teyssonières* met fin à cette discussion en proposant que « tout vœu politique émis en séance du Conseil municipal soit renvoyé, pour discussion, à la séance suivante. »

Ce vœu est voté.

M. *Malique* demande que des enquêtes soient faites au sujet de personnes qui touchent le pain du bureau de bienfaisance et qui paient des commissionnaires pour aller chercher ce pain. Ces personnes gagnent leur vie largement. Il ne comprend pas qu'elles soient inscrites au bureau d'assistance.

M. *Holzer* affirme qu'il y a des familles qui depuis 30 ans, sont inscrites sur la liste d'indigents.

M. Tassart promet que des enquêtes seront faites.

La séance est levée à 5 heures.

LIVRAISON DES TABACS

Par arrêté préfectoral, en date du 27 décembre 1922, il est alloué aux cultivateurs une déduction de 0 fr. 50 pour 100, à titre de déchet, sur le nombre de feuilles comprises à leurs charges définitives pour pertes et brisures de feuilles éprouvées depuis l'époque de la récolte jusqu'à celle de la livraison.

La régie prendra livraison dans ses magasins établis à Cahors et à Souillac des tabacs de la récolte 1922, à partir du 19 janvier au magasin de Cahors, et du 17 janvier, au magasin de Souillac, dans l'ordre indiqué ci-dessous:

MAGASIN DE CAHORS

Echantillons, 19 janvier ; porte-graines, 23 j..

Contrôle de culture de Cajarc, 1re commission. — Marcilhac, 22, 23 et 21 janvier ; Blars, 25 j. ; Berganty, 25 et 26 j. ; Limogne, 26 j. ; Lugagnac, 27 j. ; Saint-Sulpice, 27 et 29 j. ; Boussac, 29 j. ; Corn, 29 et 30 j. ; Espagnac-Sainte-Eulalie, 30 j. ; Brengues, 30 et 31 j. ; Béduer, 31 j.

Deuxième commission. — Carayrac, 22 janvier; Frontenac, 22 j. ; Gréalou, 22 et 23 j. ; Saint-Pierre-Toirac, 23 et 24 j. ; Larroque-Toirac, 24 et 25 j. ; Montbrun, 25 j. ; Saint-Martin-Labouval, 25, 26 et 27 j. ; Cénevières, 27, 29 et 30 j. ; Larnagol, 30, 31 janvier et 1er février ; Orniac, 1er f. ; Cabrerets, 1er et 2 f.

Troisième commission. — Puyjourdes, 22 janvier ; Saint-Jean-de-Laur, 22 j. ; Cadrieu, 22 j.; Cajarc, 22, 23 et 24 j. ; Calvignac, 24, 25 et 26 j. ; Sauliac, 26 et 27 j. ; Saint-Chels, 29 j. ; Tour-de-Faure, 29, 30, 31 j. et 1er février ; Saint-Cirq-Lapopie, 1er et 2 f. ; Grégols, 3 f.

Contrôle de culture de Cahors (1re commission). — Esclauzels, 1er février ; Arcambal-Pasturat, 1er et 2 f. ; Bouziès, 2 et 3 f. ; Saint-Martin-de-Vers, 3 f. ; Sabadel-Lauzès, 3 et 5 f. ; Lauzès, 5 f. ; Saint-Cernin, 6 f. ; Flaujac-Lalbenque, 6 f. ; Arcambal-Major, 6, 7 et 8 f. ; Pern, 9 et 10 f. ; Saint-Paul-Labouffie, 10 f. ; Castelnau-Montratier, 10 f. ; Flaugnac, 12 f.

Deuxième commission. — L'Hospitalet, 3 février ; Cahors-Nord, 3, 5 et 6 f. ; le Montat, 9 f., Caniac, 9 et 10 f. ; Sénaillac, 10 f. ; Saint-Géry, 10, 12, 13 et 14 f.

Troisième commission. — Lamadeleine, 5 et 6 février ; Valroufié, 6 et 7 f. ; Francoulès, 7 f. ; Larroque-d'Arc, 7 f. ; Vers-Minor, 8 f. ; Cours, 8 f. ; Cras, 8 f. ; Vers-Major, 9 et 10 f. ; Fontanes, 10 f. ; Laburgade, 12 f. ; Lalbenque, 12 f. ; Montdoumerc, 12 f. ; Aujols, 12 f. ; Cieurac, 12 f. ; Cremps, 12 f.

Contrôle principal de Cahors (1re commission). — Caillac, 13 février ; Mercuès, 13 et 14 f. ; Espère, 14 et 15 f. ; Luzech, 15 et 16 f. ; Albas, 16 f. ; Parnac, 16 et 17 f. ; Crayssac, 17 f. ; Pradines, 17, 19, 21 et 22 f.

Deuxième commission. — Cahors-Cabessut, 15, 16 et 17 f. ; Labast.-Marnhac, 17 f. ; Puy-l'Evêque, 19 f. ; Prayssac, 19, 20 et 21 f. ; Pescadoires, 21 f. ; Grézels, 22 f.

Troisième commission. — Les Junies, 13 février ; Saint-Médard, 13 f. ; Lagardelle, 13 f. ; Anglars-Juillac, 13 et 14 f. ; Bélaye, 14 f. ; Castelfranc, 14 f. ; Calamane, 14 et 15 f. ; Nuzéjouls, 15 f. ; Catus, 15 et 16 f. ; Maxou, 16 f. ; Boissières, 16 et 17 f. ; Saint-Denis-Catus, 17 f. ; Montcuq, 17 f. ; Saint-Laurent-Lolmie, 17 f. ; Saint-Cyprien, 17 f. ; Lascabanes, 17 et 19 f. ; Sainte-Alauzie, 19 f. ; Cézac, 19 et 20 f. ; Saint-Vincent-Rive-d'Olt, 20 f. ; Douelle, 20, 21 et 22 f.

MAGASIN DE SOUILLAC

Echantillons, 17 janvier ; porte-graines, 19 j.

Contrôle de culture de Gourdon. — Lamothe-Fénelon, 19 janvier ; le Roc (Nadaillac), 20 j. ; Payrignac, 20 j. ; Saint-Cirq-Madelon, 20 j. ; Saint-Clair, 20 j. ; Saint-Cirq-Souillaguet, 20 j. ; Gourdon, 22 j. ; le Vigan, 23 j. ; Quissac, 23 j. ; Dégagnac, 24, 25 et 26 j. ; Salviac, 26, 27 et 29 j. ; Léobard, 30 j. ; Peyrilles, 30 j. ; Saint-Germain-de-Bel-Air, 30 j. ; St-Chamarand, 31 j. ; Concorès, 31 j. ; Rouffilhac, 31 j. ; Anglars-Nozac, 31 j. ; Loupiac, 1er février ; Masclat, 1er et 2 f. ; Payrac, 2 f. ; Fajoles, 2 f.

Contrôle principal de Souillac. — Meyronne, 3 février ; Lacave, 3 et 5 f. ; Creysse, 5 f. ; Saint-Sozy, 6 f. ; Bétaille, 6 f. ; Condat, 7 f. ; Strenquels, 7 f. ; Saint-Denis-Martel, 7 f. ; Vayrac, 7 et 8 f. ; Prudhomat, 8 f. ; Bretenoux, 9 f. ; Loubressac, 9 f. ; Saint-Céré, 9 f. ; Saint-Michel-Loubéjou, 9 f. ; Reilhac, 9 f. ; Flaujacgare, 9 f. ; Durbans, 10 f. ; Saint-Simon, 10 f. ; Espédaillac, 10 f. ; Livernon, 10 et 12 f. ; Grèzes, 13 f. ; Lissac, 12 f. ; Sonac, 12 f. ; le Roc (bourg), 12 et 13 f. ; Lanzac, 13 et 14 f. ; Pinsac, 14 et 15 f. ; Souillac, 15 et 16 f. ; Lachapelle-Auzac, 16 f. ; Montvalent, 17 f. ; Cuzance, 17 f. ; Martel, 17 et 19 f. ; Baladou, 19 f. ; Floirac, 19 et 20 f.

Le prix des tabacs à la culture

La Commission paritaire des tabacs s'est réunie, samedi, au ministère des finances. Elle a fixé ainsi qu'il suit le prix des tabacs :

Prix moyen : 430 fr. par 100 kilos. Ce prix sera payé aux récoltants de la 1re catégorie. La 2e catégorie, 387 fr. ; 3e catégorie, 322 fr. 50 ; 4e catégorie, 301 fr. ; 5e catégorie, 215 fr.

En plus de ces prix, les capes seront payées 100 fr. les 100 kilos et il y aura, en outre, la prime à la présentation à 10 fr. les 100 kilos, et aussi une prime à la finesse à 50 fr. les 100 kilos.

Tous ces prix seront payés le jour des livraisons.

Le Lot à Paris

De quoi parle-t-on ?

Chez les originaires de l'arrondissement de Cahors à Paris, il n'est question que de la prochaine matinée des « Cadets du Quercy » qui aura lieu le 7 janvier 1923.

Tous seront aux Sociétés Savantes ce jour-là, malgré l'augmentation du droit d'entrée : 2 fr. au lieu de 1 fr. 50, car il n'est pas de spectacle qui coûte si peu et où l'on s'amuse autant.

Le secrétaire général,
A. BLADINIÈRES.

Voirie

Ne pourrait-on pas faire enlever des abords de l'immeuble incendié, à St-Georges, un tas de foin à moitié brûlé, qui se pourrit lentement et d'où il se dégage une odeur qui n'a rien d'agréable pour le voisinage ?

Nécrologie

On annonce la mort de notre compatriote M. Etienne Depeyre, rédacteur à Montauban de l'*Express du Midi*, décédé à Montauban à l'âge de 66 ans.

M. Depeyre, avait été conseiller général de Montpezat (Tarn-et-Garonne).

Nous saluons la mémoire de ce distingué confrère et nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Arrestation

La gendarmerie de Limogne a procédé à l'arrestation du nommé Choret, Francisque, 50 ans, vagabond qui mendiait et qui n'avait pas de carnet anthropométrique.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu samedi, à Cahors, un bracelet-montre : le bracelet est en or et la montre en acier bruni. Le rapporter au bureau de police.

Vol

Les cambrioleurs qui ont pénétré dans la villa Paul, ont pris des objets divers, couverture, linge. Le vol n'est pas très important.

ON DEMANDE des **ouvrières et des apprenties** à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. **(Ancienne usine Galaup).**

S'adresser à l'usine.

Cazals

Palmarès de la foire-concours. — La foire du 27 décembre, l'une des plus anciennes et des plus renommées de la contrée, a eu cette année une très grande importance. Tous les marchés d'animaux gras étaient bien approvisionnés ; de superbes paniers de truffes et de foies gras avaient été apportés. Enfin le marché aux moutons a été assez important, pour un début, et il s'y est traité de nombreuses affaires.

Le jury de l'Office agricole n'ayant pu se rendre à Cazals pour des raisons encore ignorées, le Comice cantonal a fait de son mieux pour procéder à l'examen des animaux et produits.

A 15 heures, le palmarès a été proclamé à la mairie. M. Maturié, président du Comice, a remercié et félicité les exposants, puis il a annoncé que les échantillons de vins seront ultérieurement examinés par une commission compétente, et les intéressés seront prévenus directement.

Voici le résultat du concours :

Bœufs gras : 1er prix : Deldou Louis, à Cazals, 50 fr. ; 2e prix :Billières Louis, à Montcléra, 30 fr. ; 3e prix : Delmas, à Rigal-Gindou, 20 fr. ; 4e prix ; Lapierre, à Moussac, mention honorable.

Porcs gras : 1er prix : Salgues Paul, à Cazals, 25 fr. ; 2e prix : Momméja Eugène, à Marminiac, 15 fr. ; 3e prix : Pébérel Félix, à Cazals, 10 fr.

Moutons : 1er prix : Lamartine, à Gindou, 30 fr. ; 2e prix : Salgues, à Cazals, 20 fr. ; 3e prix : ex-æquo : Lalande, au Pic et Laborie, à Gindou, 10 fr. à chacun ; prix supplémentaire de 5 fr., Mercadié, à Campagnac. Primes d'encouragement ; Amagat, à Pech-Gaillard ; Doumerg, à Florimont, Marty Elie, à Cazals ; Ménauge, à Montcléra ; Picadou, à Marminiac ; Bouyssel, à Cazals ; Glénadel, à Cazals ; Poujade, à Cazals.

Oies grasses : 1er prix : Bessou, à Lherm, 15 fr. ; 2e prix : Raynal, à Lacatine-Marminiac, 10 fr. ; 3e prix : Boyer, à Cazals, 5 fr.

Foies gras : 1er prix : Figeac, à Gindou, 15 fr. ; 2e prix : Deldou, à Cazals, 10 fr. ; 3e prix : Billières, à Billières, 8 fr. ; 4e prix : Rigal, à Salviac, 6 fr. ; 5e prix : Mercié, à Frayssinet, 4 fr.

Truffes : 1er prix : Dupuy Pierre, à Cazals, 15 fr. ; 2e prix : Delmon, à Salviac, 10 fr. ; 3e prix : Bousquet, à Marminiac, 8 fr. ; 4e prix : Cassan, à Montgesty, 6 fr. ; 5e prix : Gélis, à Crayssac, 4 fr.

Albas

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Mme Hallberg, âgée de 78 ans, décédée à Mayence chez son gendre, le commandant Keller, où Mme Hallberg était allée passer une partie de l'hiver.

La défunte était l'épouse de M. Hallberg, décédé depuis quelque temps, ancien professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, bien connu dans toute notre région. C'était la belle-mère de M. Verne, ancien préfet ; de M. Rémond, ancien inspecteur d'Académie, et de M. Keller, commandant de troupes d'occupation en garnison à Mayence.

Nous offrons à toutes ces familles l'expression de nos respectueuses condoléances.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Pagès-Lechesne, mère de M. Etienne Pagès-Lechesne, ancien conseiller général du canton de Luzech, sœur de M. Gustave Guiches, décédée à Paris.

Nous adressons à MM. Pagès-Lechesne et Guiches, à la famille, nos sincères condoléances.

Limogne

Marché aux truffes. — Le marché de vendredi n'a pas eu son importance habituelle, par suite de sa coïncidence avec la foire de Cremps. Les apports de truffes se sont partagés entre les deux localités.

A Limogne, 500 kilos environ, toutes vendues, de 15 à 17 francs la livre, suivant grosseur et qualité.

Figeac

Découverte de terrains aurifères. — Un propriétaire aurait découvert dans sa propriété, à quelques kilomètres de Figeac, région Sud, des gisements de ce précieux métal qu'est l'or.

Dans les recherches laborieuses qu'il a entreprises, il semblerait également qu'il y ait d'autres minéraux de grande valeur comme le platine, l'argent et l'aluminium.

En outre, le sondage aurait révélé des huiles de pétrole.

Cajarc

Obsèques d'un poilu. — Jeudi, une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure le soldat Jean Dubosc qui, après avoir fait presque toute la campagne et avoir été blessé, est décédé en 1918 à l'hôpital de Troyes.

Le défunt était originaire des Landes et s'était marié à Cajarc avec Mlle Dajean.

Les écoles et toutes les sociétés de la ville ainsi qu'un grand nombre de fonctionnaires étaient dans le cortège. Au cimetière, M. Andrieu, adjoint, en l'absence du maire, a retracé la vie du défunt et lui a adressé un suprême adieu au nom de la population de Cajarc. La foule s'est retirée profondément émue.

Bibliothèque populaire municipale. — Notre bibliothèque populaire municipale vient de s'enrichir d'une collection nouvelle de volumes dont nous donnons ci-après la nomenclature :

Numa Roumestan, par Alphonse Daudet.
Dominique, par Eugène Fromentin.
Au champ d'honneur, par Huges Leroux.
Donatienne, par René Bazin.
Colomba, par Prosper Mérimée.
Tristan et Isseult, par Joseph Bédier.
Trois contes, par Gustave Flaubert.
Cardenès, par Louis Bertrand.
Couci-Couça, par Franck Nohain.
L'heure folle, par Isabelle Sandy.
Une honnête femme, par Henry Bordeaux.
Le feu sous la cendre, par Ardel.

Comme les précédents, ces volumes sont mis à la disposition du public moyennant une redevance de 0 fr. 20 par volume, destinée à l'achat de nouveaux ouvrages et à la reliure des anciens.

Le service de la bibliothèque est ouvert tous les jours au secrétariat de la mairie, de 9 heures à midi.

Hyménée. — On nous annonce le prochain mariage de Mlle Odette Masbou de Cajarc, avec M. Clary industriel à Cahors.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleures félicitations, nos sincères vœux de bonheur.

Gourdon

Les Sports. — Dimanche dernier, l'Union Sportive Gourdonnaise rencontrait au Parc des Sports de Notre-Dame la 2e équipe de la Compagnie du P. O. de Brive.

A deux heures le coup d'envoi est sifflé et le soleil qui a boudé toute la matinée paraît lui aussi vouloir se mettre de la partie. Dès le début l'U. S. Gourdonnaise marqua sa supériorité et le club Briviste se borna à la défensive ; malgré cela les Gourdonnais réussissent à marquer un essai. La mi-temps est sifflée peu après.

Le temps s'obscurcit à nouveau et la partie est reprise presque aussitôt : une pluie diluvienne vient contrarier le match, mais l'ardeur des joueurs ne diminue pas et Gourdon réussit à marquer un nouvel essai. La fin est sifflée ; résultat : Gourdon 6, Brive 0.

En résumé, bonne partie prouvant que le Stade Gourdonnais est en voie de progrès et peut s'attendre à de prochaines belles victoires.

La partie fut impartialement arbitrée par M. Balmettes.

Labastide-Murat

Nos chasseurs. — Ces jours derniers, M. Paul Cosse a abattu trois superbes renards, dans les parages de Soyris et Rataboul.

Bibliographie

Revue Scientifique

Fondée en 1863

Paraissant les deuxième et quatrième samedis de chaque mois

Sommaire du 23 Décembre 1922

1. Procédés de transformation des Hydrocarbures lourds en Hydrocarbures légers, par A. Mailhe, Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse ; 2. L'unité de Plan Morphologique et Structural dans les Plantes vasculaires, par André Dauphiné, Docteur ès-Sciences, Préparateur à la Sorbonne ; 3. Revue Industrielle : L'Automobile électrique, par A. Foch, chargé de Cours à la Faculté des Sciences de Bordeaux.

Notes et Actualités : Astronomie : Le Père Mersenne et Galilée ; Physique : Fils métalliques explosant sous l'action de la décharge ; Acoustique : La mesure de l'intensité du son ; Photographie : Ultrasensibilisation des émulsions : Océanographie : Les causes des courants de la mer ; Statistique : La production du blé.

Applications de la science à l'industrie : Génie civil : Une centrale thermique américaine ; Métallurgie : Sur les alliages à très bas point de fusion ; Mines : Le charbon du Chantoung ; Œnologie : L'analyse dite « commerciale » des vins.

Nouvelles : Académie des Sciences, etc. — Vie scientifique universitaire.

Académie des Sciences de Paris : Comptes-rendus des séances des 27 et 4 décembre 1922.

Bibliographie.

Table des matières.

Prix du numéro : France, 1 fr. 90. Etranger, 2 fr. 50. — Chèques postaux : Paris, 4882. — Paris, 286, boulevard Saint-Germain, VIIe. Téléphone Fleurus : 02-29.

L'OPINION

Revue de la Semaine illustrée

Paraissant tous les Vendredis

Sommaire du No 50

Le vol sans moteur : Jacques de Saint-Aubin. — Ce qu'on dit. — Affaires intérieures : Comment se forme la majorité sur la question religieuse : Trygée. — Affaires extérieures : A Londres : Jacques Bardoux, professeur à l'Ecole des Sciences politiques. — Affaires économiques : La diplomatie au service des marchands : Lucien Romier, rédacteur en chef de la *Journée Industrielle.* — Notes et Figures : Bureaux de placement : Thierry-Sandre. Les sauvages de l'Himalaya : Georges Delaquys. — Idées : Socrate a-t-il existé ? Gonzague Truc. — Théâtre : « L'ivresse du sage » : Gérard Bauër. — Voyages : images (II) : Henriette Waltz. — Questions coloniales : Le privilège de la banque d'Indochine : Maurice Bresson. — Mémoires et documents : Le procès de l'Ectoplasme : Pierre Guitet-Vauquelin. Beauté du sport : Robert Pailleron. — Roman : Monsieur Quatorze (fin) : François Fosca. — Feuillets de la semaine : Economique : Robert Fabre. — Ce qu'on lit. — La vie financière : Léon Vigneault. — Faits de la semaine.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

Conseil des Ministres

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Elysée. Il s'est occupé de la Conférence dont la première séance aura lieu cet après-midi.

⁂

La question de Tanger

De Madrid : Des instructions du gouvernement ont été adressées à l'ambassadeur d'Espagne à Paris pour préparer les négociations qui auront lieu en février à Londres, au sujet de Tanger.

⁂

Nuit sanglante à Berlin

De Berlin : La nuit du 31 a été marquée par toute une série de vols à main armée, de rixes sanglantes et de coups de feu échangés avec la police. Plusieurs personnes ont été blessées mortellement.

Cinq personnes appartenant à la classe pauvre se sont suicidées.

⁂

Les propositions de Berlin

M. Bergmann, porteur des nouvelles propositions allemandes, est arrivé ce matin à Paris.

A NOS LECTEURS

En recommandant la Quintonine à nos lecteurs nous leur donnons une excellente recette grâce à laquelle chacun peut faire lui-même, pour 2 fr. 75, un litre d'excellent vin fortifiant et guérir de cette façon la fatigue, la faiblesse et l'anémie.

Le flacon de Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

Les meilleures Bicyclettes aux meilleures conditions... sont les Cycles Aiglon

Agents pour le Département du LOT

La Capelle-Marival : M. **GENOT.**
Biars : M. **DUMAS.**
St-Céré : M. **BEYLIE,** rue Hôtel-de-Ville.
Les Quatre-Routes : M. **LINGOT.**

Catalogue franco sur demande adressée aux **Cycles AIGLON,** ARGENTEUIL (Seine-et-Oise)

A VENDRE

Voiture FORD 14 chevaux

Montée pour Camionnette

S'adresser au Bureau du Journal

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication Iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 10 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Marché de La Villette

1er Janvier 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif 1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs.... Vaches... Taureaux.	6.150	1.493	2,40	2,20	1,80
Veaux....	2.414	111	3,50	3,25	3,00
Moutons..	13.144	2.123	4,00	3,75	3,50
Porcs....	4.529	»	5,20	5,00	4,80

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le Gérant : A. COUESLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 8

L'Affaire Froideville

PAR

André THEURIET

de l'Académie Française

PREMIÈRE PARTIE

IV

— Oui, repartit Sombernon, mais c'est toi qui as eu les meilleures idées et qui as dirigé toutes mes investigations. Enfin l'important est que nous avons réussi. J'ai là, continua le père en frappant sur la liasse de papiers, de quoi démontrer clairement aux tribunaux que Thérèse est la petite-fille et l'unique héritière du marquis de Froideville.

En même temps, il feuilletait et énumérait à mesure les pièces de son dossier : l'acte de mariage de la marquise, l'acte de naissance de Louise Lafauche, le certificat de baptême, les attestations écrites des témoins, enfin, le billet du duc de Froideville...

— Ce sont des preuves, cela ! s'exclama-t-il triomphalement. Seulement, pendant que je me démenais pour les réunir, les années s'écoulaient. Une fois que Thérèse a été majeure, nous avons décidé tous deux qu'il fallait entamer une nouvelle instance afin de tenir la promesse jurée à ma femme. D'un commun accord nous avons vendu les terres, j'ai résigné mon emploi et nous sommes venus à Paris. Maintenant, monsieur, vous connaissez l'affaire à fond. Qu'en pensez-vous ?

— Je pense, répondit-il, que votre affaire est très bonne. Les droits de Mlle Sombernon me semblent indiscutables. Sa mère est née pendant le mariage des époux Froideville et le marquis ne l'a pas désavouée. De plus, l'article 323 du Code Napoléon prévoit votre cas. A défaut de titre et de possession d'état, la preuve de la filiation peut se faire par témoins, pourvu qu'il y ait un commencement de preuve par écrit. Néanmoins, les choses n'iront pas toutes seules ; il faudra reprendre l'instance, déplacer des témoins, payer un avoué et un avocat. Cela entraînera de gros frais.

— Je le sais, dit Sombernon devenu rêveur ; aussi, aurais-je préféré que le Domaine, convaincu de nos droits, nous aplanît toutes les difficultés en consentant à ne pas entraver la marche de l'affaire.

— Hum ! répliqua Marly, l'Administration n'abandonne pas facilement les intérêts de l'Etat. Toutefois, vos droits sont tellement incontestables que, si l'affaire était convenablement présentée, le conseil d'administration prendrait peut-être une décision favorable... Dans tous les cas, je vais étudier soigneusement le dossier et, si je puis décider mon chef à partager mon opinion, il y a des chances pour que nous arrivions à la solution désirée.

— Alors, monsieur, vous consentez à servir notre cause ? s'écria Thérèse, avec une cordiale expression de reconnaissance, dans ses yeux limpides.

Ce beau regard profond triompha des dernières hésitations de Jacques.

— Mademoiselle, reprit-il en lançant à Thérèse un regard enivré, je ne suis qu'un simple employé en sous-ordre, sans influence, mais je vous promets de mettre au service de votre cause tout ce que je possède de zèle et d'énergie.

— Merci, monsieur, murmura-t-elle, et, en même temps, avec vivacité, elle lui tendit la main.

Ils restèrent pendant quelque temps silencieux tous trois devant le jardin qui, peu à peu, s'enténébrait, tandis qu'une légère brume violette veloutait les tours de Saint-Sulpice et que les premières étoiles perlaient au fond du ciel d'un bleu verdi. Tout à coup, un roulement de tambours monta sous les marronniers et on entendit les gardiens crier de leur voix rude : On va fermer !

— Allons, soupira Jacques, en serrant encore une fois précipitamment les mains du père et de la fille, il faut que je me sauve. Ayez bon espoir ! Demain, je dépouillerai le dossier Froideville, je l'étudierai à fond et j'en conférerai avec mon chef. Dès que j'[illegible] nouveau, je monterai vous le dire.

V

Onze heures. L'heure des audiences et le moment où les antichambres de chaque direction générale s'emplissent de visiteurs. A chaque instant, du fond des couloirs, on entend des tintements de sonnettes : sonnerie impérieuse et brève du directeur général, sonnerie prolongée et agaçante du sous-directeur, sonnerie plus réservée du simple chef. A chaque instant aussi, le corridor est traversé par le pas précipité des employés qu'on appelle chez un supérieur, ou par les pas traînants et appesantis des garçons de bureau qui vont transmettre un ordre pressé.

Insensible à ce remue-ménage des couloirs, Jacques Marly, assis au fond de son cabinet, s'enfonce dans la lecture du dossier Froideville. Il est arrivé à la direction générale dès neuf heures et demie, à la grande stupéfaction de Massabiou, et il s'est immédiatement attelé au dépouillement du volumineux dossier. Il lit une à une chaque pièce et l'analyse sommairement sur une large feuille de papier tellière. Il est si absorbé par cette besogne, qu'il ne songe même plus que midi vient de sonner à l'horloge du ministère, et qu'on doit s'étonner de son absence, chez Lafontan. Vers midi et demi, il est brusquement surpris au milieu de son travail par Massabiou, qui vient de la part de « ces messieurs » savoir pourquoi il leur fait faux bond.

— Dites à ces messieurs, répond-il sans lever la tête, que je les prie de m'excuser, mais que je suis empêché. J'ai là un travail pressé que je ne puis suspendre.

En entendant cette réponse, Massabiou secoue irrévérencieusement les épaules, et ses lèvres épaisses laissent échapper un sourire de compassion.

— Vous êtes jeune, monsieur Marly, réplique-t-il avec un redoublement d'accent marseillais, vous êtes bien jeune ! Quand vous serez comme moi depuis vingt-cinq ans ici, vous saurez qu'il n'y a pas de besogne pressée, et qu'on a beau s'échiner et se retourner les ongles, on n'avance pas plus vite pour ça. Voyez donc Lafontan ! (Massabiou a pour principe de ne donner du monsieur qu'aux sous-directeurs.) Il en prend tout à la douce, lui ; il ne se décarcasse pas ! A onze heures il n'est pas encore arrivé, et à quatre heures il est déjà parti. Est-ce que ça l'a empêché de devenir sous-chef ?

— C'est possible, Massabiou, riposte Jacques, utilisant cet entr'acte pour faire causer le Marseillais, dont les réflexions philosophiques l'amusent toujours. Vous savez aussi bien que moi que la situation de M. Lafontan est exceptionnelle. Mais il y a ici des employés auxquels le zèle n'a pas nui. Tenez, M. Couturier, par exemple, voilà un travailleur qui ne boude pas sur la besogne.

Le rire impertinent de Massabiou lui fend maintenant la bouche jusqu'aux [illegible]

— Couturier ? répart-il avec dédain, laissez-moi donc tranquille ! un *cul de plomb*, je ne dis pas, mais un travailleur ? Non, vous me faites rire ! Je le connais, moi, depuis dix ans que je vide sa corbeille aux vieux papiers ! Tenez, ajoute-t-il en tirant à lui la corbeille de Jacques, je fouille dans son panier et j'y trouve un projet de rapport : « Monsieur le ministre, j'ai l'honneur... » et c'est tout ; puis un autre brouillon : « Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous informer... » deux ratures, et aux vieux papiers ; puis un troisième : « Monsieur le ministre, j'ai eu l'honneur, par ma lettre du... » encore des ratures et ça en reste là... Voilà du temps et du papier perdus !... Et vous appelez ça un homme qui a le travail facile ? Un *cul de plomb*, oui je lui rends justice... Ah ! si vous me parliez de Perceval, c'est possible, celui-là a une belle plume, et encore, entre nous, monsieur Marly, c'est un gaillard qui s'entend surtout à faire piocher les autres. Il passe son temps à crier dans les corridors : « Vous préparerez un rapport au ministre, où vous mettrez ça, ça et ça ! » afin que les jeunes gens se disent : « Quel homme que ce Perceval, toujours sur la brèche ! » et quand le rapport est rédigé, il change quatre mots, remplace deux virgules et le recopie de sa main, pour qu'on se figure qu'il a tout fait...

(*A suivre*)